

Nous exposons aussi explicitement dans la loi les besoins spéciaux des travailleurs et de leurs familles en développant la définition du motif valable pour soins aux enfants afin d'y inclure les soins à un membre de la famille immédiate.

Ceci vise à combattre une partie de la désinformation, des distorsions et de la confusion engendrées par les critiques et certes par les gens d'en face. Nous croyons que c'est un pas dans la bonne direction et que la plupart des Canadiens vont l'appuyer. D'autres aspects de la politique en matière d'assurance-chômage sont explicitement consignés dans cette mesure législative. Par exemple, les travailleurs qui quittent leur emploi pour cause de harcèlement sexuel ou autre pourront présenter leur cas à huis clos devant un jury réceptif sans avoir à confronter leur agresseur.

• (1040)

Je veux tout simplement souligner à nouveau ce point. Le système de traitement des demandes qui est déjà en place est juste et efficace; il garantit que les demandes des personnes qui quittent volontairement leur emploi sont étudiées sans préjugés. De par cette mesure législative, nous inscrivons explicitement dans la Loi sur l'assurance-chômage de nombreux éléments de la jurisprudence et des directives de la CEIC, à la fois pour rassurer les Canadiens que le système est juste dans la pratique et en principe, et pour mieux informer les travailleurs de leurs droits.

Je passe maintenant aux subventions au transport et à ce que nous nous proposons de faire à cet égard par le biais de cette mesure législative. J'aimerais aborder la question des subventions au transport régional aux termes de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique et de la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes. Ces programmes seront réduits de 10 p. 100 au cours des deux prochains exercices financiers, conformément à l'engagement que nous avons pris.

Il en est de même des subventions au transport du grain de l'Ouest. Le projet de loi dont nous sommes saisis propose une nouvelle formule pour calculer les paiements effectués par le gouvernement fédéral aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest; le tarif pour le transport des marchandises sera modifié de façon à ce que les dépenses fédérales diminuent de 10 p. 100 en 1993-1994 et en 1994-1995.

Cette mesure législative propose de réduire de 10 p. 100 les paiements effectués en vertu de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. En vertu de cette loi, 95 p. 100 des impôts

fédéraux sur le revenu payés par les compagnies privées de gaz et d'électricité sont transférés aux provinces. Les budgets de février 1990 et de février 1991 ont gelé ces paiements à leur niveau de 1989-1990. Toutefois, cette mesure n'a produit aucune économie étant donné que les paiements des deux derniers exercices ont été bien inférieurs au plafond que nous avons fixé. Nous avons par conséquent décidé d'imposer une modeste réduction pour respecter le principe de la compression de l'ensemble des subventions et des contributions. Nous prévoyons donc une réduction de 10 p. 100 des subventions qui seront accordées dans le cadre de ce programme en 1993-1994 et en 1994-1995.

En prenant ces mesures, nous lançons on ne peut plus clairement le signal qu'il faut absolument réduire le déficit. La fiscalité, les dépenses et les taux d'intérêts sont intimement liés et les politiques que nous suivons dans ces domaines ont une profonde influence sur la vigueur de la reprise économique qui, comme je l'ai dit, montre des signes encourageants.

Nous savons que seule une croissance économique durable peut assurer la prospérité des Canadiens et nous n'avons nullement l'intention de menacer la croissance que nous voyons poindre en laissant le déficit prendre des proportions hors de toute commune mesure. Ce projet de loi est une arme clé dans notre lutte contre le déficit. J'exhorte donc tous les députés à l'appuyer avec enthousiasme, d'autant plus que le chef de l'opposition s'est dit convaincu de la nécessité de réduire le déficit et que le Nouveau Parti démocratique est aussi en train d'adopter cette position. C'est ce que les Canadiens veulent. Ils veulent que nous agissions de façon responsable en contenant le déficit. L'avenir les inquiète. Ils sont inquiets pour leurs enfants et leurs petits-enfants.

Cela ressortait nettement du programme économique que le président Clinton a présenté, hier soir, aux chambres réunies du Congrès. Nous nous réjouissons évidemment de l'initiative de M. Clinton, car elle prouve qu'il reconnaît ce que nous, au Canada, reconnaissons depuis des années déjà. M. Clinton a décidé de relever le difficile défi de contenir la croissance effrénée des déficits et de la dette.

Conformément au programme que le président a présenté hier soir, le gouvernement américain va réduire plutôt qu'accroître sa consommation de l'épargne internationale. Cela devrait contribuer à faire baisser les taux d'intérêt et à stimuler l'investissement dans la productivité et la croissance et cela, non seulement aux États-Unis, mais dans tous les pays. Nous nous réjouissons que le président n'ait pas essayé de dorer la pilule aux Américains. Il a été direct et franc quant à l'énorme défi que pose la réduction du déficit. Il n'a pas tenté d'atténuer la